

Monsieur le vous remuant
de l'aduis qui il vous a plu me donner par la
voie du ~~de~~ ce mois de la réception de mesmes
du 5 de 6. Le voyage memorable et triomphal
des navires superbes et redoublés,
mais tout cela ne m'a pas empêché de d'yromuque
et apparence des ports concernant le cours du
monde ou nous sommes et ne sont à mespropos.
Ce ainsi le retour à votre place en la suite
qu'il n'y a point que l'un si m'empêche
ou il n'y a point que l'un si m'empêche
la peine de ma lecture La prison de la Cour
d'Hollande est depuis trois ou quatre jours
si pourvus de Capitaines de Mer que M. de Spitt
semble y ont fait loger que les Gambes de Fallent,
~~le Capitaine Vander Hapt~~ de votre Camerado
le Capitaine Vander Hapt de votre Camerado
des bas vents. Dequoy luy trouue bon de vous aduertir
ad uertir. Le n'entend pas Rodrigue, et si vous
naues rien eussy ouï de luy, le ne s'ay comment
on se de l'un de ce côté l'autre qui se commencent
à plaindre de sa detention protestant de son innocence.
Wspour que plus que Dieu nous fait le voir et
que le mal de la contagion commence à diminuer
que vous et M. le Capitaine de la garnison de son
nous souvenez vous et qu'à l'ors si de Rodrigue
autre chose ne fait subsister les choses pour
plus particulièrement enquis sur ce fait. En tout
bonnement à moy aduis les bas vents ne nous
dissent pas si. Ne me recommandez à vos bons
graves ce suis

Monsieur

De la Haye le
10^e de Novembre 1635.

Vostre plus humble amy et
serviteur
Cornelle Vander Myle.

[Faint, mostly illegible handwritten text in a historical script, possibly Dutch or Latin, covering the upper two-thirds of the page. A dark ink blot is visible in the middle section.]

Amsterdam

Commissie der Guldenen
Ved. van de 4 Edele
de 17^{de} Decemb. 1717

